



Ville de Gourin

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 MARS 2016

Date de convocation :
10/03/2016
affichée le : 10/03/2016
Date d'affichage de la
délibération : 17/03/2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27

L'an deux mille seize à vingt heures trente minutes, le seize mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur David LE SOLLIEC, Maire.

Etaient présents : LE SOLLIEC David, LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE MOIGNE Michel, BOURLES Estelle, LE COROLLER Jacques, DEBERT Marie-Hélène, TALLEC Jacqueline, LE FUR Françoise, SAROUILLE Nicolas, POUPON Marie-Laure, DUFLEIT Anthony, LE PINSEC Catherine, NEDELEC Rémi, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOLZER Gilles, SERBON Anne-Marie, KERSULEC Louis, LE BERRIGAUD Anita, BOUEDEC Jean-Michel, ALIX Mary-Chantal formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : LE BARS Daniel, LE ROUX Véronique, LE NAOUR Roger, LE PICHON Valérie, OFFREDO Hervé,

Procurations : LE BARS Daniel à LE FLOC'H Hervé, LE ROUX Véronique à HENRY Catherine, LE NAOUR Roger à BOURLES Estelle, LE PICHON Valérie à LE GOFF Jeannine, OFFREDO Hervé à LE MOIGNE Michel

Hervé LE FLOC'H a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2015
- 2 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016
- 3 - BRETAGNE SUD HABITAT, CESSION DE TERRAIN
- 4 - CESSION DE VOIRIE, DEMANDE RIVOAL
- 5 - MAIRIE PROVISOIRE, LOCATION BÂTIMENT GROUPAMA
- 6 - FIBRE OPTIQUE, CONVENTION DE SERVITUDE
- 7 - MORBIHAN ENERGIES, TRANSFERT DE COMPETENCE
- 8 - PROPOSITION DE VOEU POUR L'AGRICULTURE

1/ COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

A-BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2015 du budget principal conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2015	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET PRINCIPAL			
. Recettes	4 680 399.13 €	3 579 475.09 €	
. Dépenses	3 597 756.39 €	1 759 696,31 €	785 982.55 €
. Déficit Reporté		1 069 676,30 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE			785 982.55 €
EXCEDENT DE CLOTURE	1 082 642.74 €	750 102.48 €	

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, par 20 voix pour et 6 abstentions, le compte administratif 2015 du budget principal et du compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale.

B-BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2015 du budget service d'assainissement collectif conforme au compte de gestion de Madame la Releveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'EXERCICE 2015	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
. Recettes	330 571.65 €	470 992.07 €	239 387,04 €
. Dépenses	271 136.72 €	554 473.35 €	104 496,60 €
. Déficit Reporté		189 129.07 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		272 610.35 €	
EXCEDENT DE CLOTURE	59 434.93 €		134 890,44 €

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, par 21 voix pour et 5 abstentions, le compte administratif 2015 du budget assainissement collectif et du compte de gestion conforme de Madame la Releveuse Municipale .

C-BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des résultats figurant au compte administratif 2015 du budget Lotissement Men Glas conforme aux compte de gestion de Madame la Receveuse Municipale.

Le tableau ci-après reprend les résultats qui apparaissent dans le document réglementaire transmis à chaque membre de l'Assemblée.

EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS DE L'EXERCICE 2015	REALISES	REALISES	R.A.R.
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET LOTISSEMENT MEN GLAS			
. Recettes	146 694.89 €	146 694.89 €	
. Dépenses	146 694.89 €	148 909.56 €	
. Déficit Reporté		208 948.17 €	
. Excédent reporté			
DEFICIT DE CLOTURE		211 162.84 €	
EXCEDENT DE CLOTURE			

Après en avoir délibéré et que Monsieur le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du budget Lotissement Men Glas et du compte de gestion conforme de Madame la Receveuse Municipale .

2/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à débattre des orientations budgétaires 2016.

Après avoir rappelé les résultats issus du compte administratif 2015, Monsieur le premier adjoint, Vice-Président de la Commission des Finances porte à la connaissance de l'Assemblée les principaux indicateurs financiers mis en ligne par la Direction Générale des Collectivités Locales qui font apparaître notamment un endettement raisonnable, une maîtrise des charges de fonctionnement, une capacité d'autofinancement suffisante permettant d'engager des dépenses d'équipement d'importance.

Après présentation à l'Assemblée d'un diaporama relatant ces différents éléments financiers remis à chaque membre de l'Assemblée

Monsieur le Vice-Président de la Commission des Finances informe que la politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement devra être comme par le passé poursuivie en 2016 afin de pallier à la diminution probable de la dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution au redressement des finances publiques d'un montant de 87 000 euros similaire à l'exercice 2015. S'agissant des recettes fiscales, les bases des valeurs locatives réévaluées dans le cadre de la loi de finances adoptée par l'Assemblée Nationale devraient apporter à la Collectivité une ressource supplémentaire de l'ordre de 22 000 €. Cependant les allocations fiscales compensatrices versées par l'Etat diminueront elles de 38 000 €. Le niveau d'endettement de la commune permet le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement du budget principal portera en 2016 sur :

- l'aménagement du centre ville,
- l'aménagement PMR de la Mairie,
- la déconstruction des anciens ateliers communaux,
- l'aménagement du square Verdun à proximité du cinéma associatif,

- les études relatives à la construction de la nouvelle gendarmerie,
- la poursuite des travaux de voirie,
- la réfection du court de la salle de tennis,
- les études portant sur le curage du plan d'eau de Pont ar Len et la rénovation de différents ponts.
- l'aménagement de ronds-points
- l'aménagement de l'un des locaux commerciaux de l'immeuble du carrefour central.
- la poursuite du renouvellement du parc de matériel roulant

S'agissant du budget d'assainissement collectif, l'investissement portera essentiellement sur les études relatives à la construction de la station d'épuration et les acquisitions foncières nécessaires.

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'exercice 2016.

3/ BRETAGNE SUD HABITAT, CESSION DE TERRAINS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Bretagne Sud Habitat envisage la rétrocession à titre gratuit des espaces communs de la résidence "Ty Parc" à la Commune.

Les parcelles concernées sont cadastrées, section AV sous les numéros :

- 873 d'une superficie de 52 m²
- 877 d'une superficie de 208 m².

soit deux parcelles représentant une superficie totale de 260 m².

Les frais de géomètre et les frais d'acte de transfert de propriété seront pris en charge par Bretagne Sud Habitat.

Un extrait cadastral de ces espaces communs a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité :

- ✓ approuve la rétrocession par Bretagne Sud Habitat à la Commune de GOURIN des espaces communs.
- ✓ autorise Monsieur le Maire à régulariser l'acte de transfert de propriété et tout acte de constitution de servitudes nécessaires à la résidence "Ty Parc".

4/ CESSION DE VOIRIE, DEMANDE RIVOAL

Par courrier du 8 février 2016, Monsieur et Madame RIVOAL sollicitent l'acquisition du délaissé de chemin rural jouxtant leur propriété cadastrée sous le numéro 249 de la section de la section B au lieu-dit « Guirzout».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soumettre aux formalités de l'enquête publique préalable le projet de cession de ce délaissé.

Un plan de ce délaissé a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, décide de soumettre aux formalités de l'enquête publique préalable ce projet de cession.

5/ MAIRIE PROVISOIRE, LOCATION BATIMENT GROUPAMA

En raison des travaux d'accessibilité handicapés de l'hôtel de ville et de l'impossibilité pour les services de demeurer dans ces locaux durant cette intervention, Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer avec GROUPAMA LOIRE BRETAGNE un bail de location de l'immeuble sis 5 rue du Docteur Laënnec.

Ce bâtiment sera occupé pendant une durée minimale de six mois moyennant un loyer mensuel de 1000 € hors charges.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec GROUPAMA LOIRE BRETAGNE un bail de location de l'immeuble sis 5 rue du Docteur Laënnec d'une durée minimale de six mois moyennant un loyer mensuel de 1000 € hors charges.

6/ FIBRE OPTIQUE, CONVENTION DE SERVITUDE

Dans le cadre de la mise en place en agglomération de la fibre optique, Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de signer avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne une convention de servitude permettant l'implantation d'une armoire technique (Shelter).

Ce "shelter" d'une superficie au sol de 37 m² doit être installé rue de La République sur les parcelles communales cadastrées sous les numéros 622 et 624 de la section AW.

Un plan des parcelles concernées a été adressé à chaque membre de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer avec le syndicat mixte Mégalis Bretagne cette convention de servitude grevant les parcelles communales cadastrées sous les numéros 622 et 624 de la section AW.

7/ MORBIHAN ENERGIES, TRANSFERT DE COMPETENCE

Monsieur le Maire expose

- ✓ Vu les dispositions du code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37, permettant le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L.2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu les statuts du Syndicat Morbihan Energies modifiés par arrêté préfectoral du 2 mai 2014 et notamment l'article 2.2.5 habilitant le Syndicat Morbihan Energies à mettre en place et organiser, pour ceux de ses membres qui lui ont confié cette compétence, un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables,
- ✓ Vu les délibérations du Comité syndical du Syndicat Morbihan Energies en date du 17 juin 2014 et du 26 septembre 2014 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques",
- ✓ Considérant que le Syndicat Morbihan Energies engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE),
- ✓ Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 2.2 et 3 des statuts du Syndicat Morbihan Energies,
- ✓ Considérant que la Commune se porte candidate à l'implantation d'une borne de recharge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité :

- Approuve le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" au Syndicat Morbihan Energies pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif au 1er avril 2016.
- Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules" telles

qu'adoptées par le Comité syndical du Syndicat Morbihan Energies dans ses délibérations du 17 juin 2014 et du 26 septembre 2014.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" et à la mise en oeuvre du projet.
- S'engage à verser au Syndicat Morbihan Energies la participation financière due en application des conditions techniques, administratives et financières pour la réalisation des travaux d'installation approuvés par la présente délibération.
- S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget principal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au Syndicat Morbihan Energies.
- S'engage à accorder pendant deux années à compter de la pose de la borne, la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout emplacement de stationnement sis sur le territoire communal, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, géré directement par la collectivité.

8/ PROPOSITION DE VOEU POUR L'AGRICULTURE

Sur proposition de l'Association des Maires du Morbihan, Monsieur le Maire invite l'Assemblée à adopter le voeu pour l'agriculture établie par la FDSEA et les JA du Morbihan comme suit :

"Comme de nombreux territoires bretons, l'histoire et la culture de notre collectivité sont profondément marqués par la ruralité et les activités agricoles qui occupent une grande partie de notre espace.

Au delà de la dimension identitaire, les exploitations agricoles qui occupent nos territoires ainsi que les emplois directs et indirects qui en découlent, font de l'agriculture une activité économique essentielle pour notre région. Notre agriculture doit donc être préservée, particulièrement dans des régions comme la notre où le nombre d'exploitations est encore important. Il est nécessaire de trouver des réponses rapides, pérennes et efficaces à cette crise pour ne pas voir disparaître de nombreuses fermes. Ces réponses doivent être structurelles afin de garantir un avenir à nos territoires, mais aussi et pour gérer l'urgence, conjoncturelles pour apporter de la trésorerie aux exploitations qui subissent de plain fouet cette crise agricole.

Face à cette crise particulièrement marquée dans les filières de l'élevage, les élus de notre collectivité souhaitent rappeler leur attachement sincère à cette profession, témoigner de leur compréhension des enjeux et de la profonde inquiétude face aux difficultés que traversent les producteurs.

les raisons de cette crise sont nombreuses et les responsabilités partagées. L'Etat a sa part de responsabilité, tout comme l'organisation même des filières agricoles animales, mais aussi les acteurs économiques que sont les industriels, les transformateurs et les distributeurs.

Les exploitants agricoles souffrent aujourd'hui de prix à la production bien inférieurs aux coûts de production avec pour conséquence une baisse importante des revenus et parfois même l'absence de revenu ! Les charges fiscales, sociales et environnementales qui pèsent sur les exploitations agricoles bretonnes sont considérables et en totale déconnexion avec nos voisins européens.

Sur ce point des distorsions, nous souhaitons que l'Etat français intervienne fortement auprès de la commission européenne. De même qu'il doit être intraitable sur la question de la traçabilité de la production, mention d'origine, et ce pour garantir l'équité entre les producteurs et la transparence pour les consommateurs, avec l'obtention d'un étiquetage obligatoire des produits alimentaires frais et transformés.

L'Etat doit aussi limiter le poids de la surenchère réglementaire et ne pas systématiquement sur-transposer les textes européens et ce afin de limiter les charges "non productives" qui pénalisent les exploitants français et bretons.

La reconquête des marchés intérieurs est nécessaire et l'Etat doit tout faire pour la faciliter. Une piste pourrait être étudiée pour faciliter l'accès aux produits alimentaires locaux et français pour les collectivités, en sortant les produits alimentaires du code des marchés publics. L'Etat doit aussi encadrer les négociations commerciales afin qu'elles ne se fassent plus au détriment du maillon de la production.

Mais les producteurs doivent aussi accepter collectivement de réfléchir à une nouvelle organisation des filières afin de peser plus efficacement sur les marchés intérieurs, mais aussi à l'exportation.

pour que l'agriculture puisse sortir durablement de cette crise et continuer à faire vivre nos territoires, nous en appelons donc à l'esprit de responsabilité de tous : Union européenne, Etat français, producteurs, abatteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités et consommateurs.

Nous sommes convaincus que l'agriculture bretonne est une agriculture d'excellence. Elle a relevé le défi de sortir la Bretagne de son isolement, elle a relevé le défi du développement économique, elle a relevé le défi de nourrir les hommes et depuis plus d'une dizaine d'années, elle relève chaque jour le défi de la reconquête de la qualité de l'eau. Il est insupportable de penser que cette agriculture à taille humaine et familiale, qui contribue indéniablement à la dynamique de notre territoire, puisse disparaître, car c'est bien cet enjeu là qui se joue aujourd'hui.

Pour notre part, nous nous engageons à mobiliser tous les leviers dont nous disposons, pour accompagner, une agriculture répondant aux trois piliers du développement durable : social, environnement et économie ; une agriculture multiple et diversifiée qui entretient nos espaces et nourrit les hommes. Nous ne souhaitons pas opposer les modèles de production : production en circuits courts et productions de masse en filière longue. Ils sont complémentaires, garantissent des produits de qualité et chacun à leur niveau, indispensables à l'activité économique de notre territoire."

Le Conseil Municipal, au moyen d'un vote à main levée et à l'unanimité, adopte cette proposition de vœu.